

PROMENADE DE LISLE
POISSY | 78

CATALOGUE
DE PERSONNALISATION
ET D'OPTIONS

UNE CO-RÉALISATION



SOMMAIRE

| | | |
|-----|--|----------|
| 1 - | INFORMATIONS IMPORTANTES _____ | 3 |
| 2 - | PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLANS ____ | 5 |
| | A - ÉQUIPEMENTS / PLAN _____ | 6 |
| | A1. Création de placard supplémentaire _____ | 6 |
| | A2. Modification de cloison _____ | 6 |
| | A3. Modifications de portes de distribution intérieures _____ | 7 |
| | B - VERRIERES _____ | ERREUR ! |
| | SIGNET NON DEFINI. | |
| | C - PLOMBERIE _____ | 7 |
| | C1. Salle d'eau et salle de bain _____ | 8 |
| | C2. WC coffre cache tuyau _____ | 8 |
| | C3. Emplacement machine à laver complémentaire _____ | 9 |
| | C4. Robinet extérieur _____ | 9 |
| | D - MODIFICATION ÉLECTRIQUE _____ | 10 |
| | D1. Prises _____ | 10 |
| 3 - | PRESTATIONS DECORATIVES _____ | 11 |
| | E - REVETEMENTS DE SOLS _____ | 11 |
| | E1. Parquet _____ | 11 |
| | F - REVETEMENTS MURAUX _____ | 11 |
| | F1. Faïences Salle de Bains – Salle D'Eau et WC séparés _____ | 11 |
| | G - PLACARDS _____ | 12 |
| | G1. Remplacement Façade Placard Par Façade Miroir _____ | 12 |
| | G2. Colonne d'étagères et tiroirs _____ | 12 |
| | Formulaire à compléter _____ | 13 |

1. INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce catalogue présente les prestations tant techniques que décoratives qui sont proposées ainsi que leur montant.

Les prix indiqués sont valables pour les logements dans leur configuration initiale (plans de vente).

Les prestations décrites au sein de la notice descriptive de vente s'appliquent sur la version initiale des plans de vente et non sur les éventuelles conséquences des modifications de plans.

Toute demande devra être adressée, à l'aide du formulaire en dernière page, par lettre recommandée avec accusé de réception à :

SCCV ROUGET DE LISLE J1
Mme MILIN Marianne
121 avenue de Malakoff
75016 PARIS

Ce formulaire devra être accompagné d'un **chèque d'un montant forfaitaire de 400,00 €** représentant les frais d'études et de dossier, à l'ordre de la **SCCV ROUGET DE LISLE J1**.

Ce chèque ne sera encaissé qu'après signature de votre acte authentique de vente.

Pour toute nouvelle demande, un montant forfaitaire de 200,00 € sera facturé, venant s'ajouter aux frais de dossier de la demande précédente.

Afin d'être prise en compte, votre demande devra nous parvenir impérativement avant les dates suivantes :

- Concernant les options techniques (modification de cloisons, modifications électriques, modifications plomberie) :
 - **AU PLUS TARD LE 31 MAI 2026**
- Concernant les options décoratives : au plus tard lors du rendez-vous de choix de prestations

Toutefois, afin de nous donner les moyens de répondre au mieux à vos demandes, nous vous invitons à nous les transmettre dès à présent.

Toute demande sortant du cadre du présent catalogue, ou étant non réalisable pour des raisons techniques ou encore nous étant adressée au-delà de la date limite, ne pourra être traitée.

La suppression de matériel ou de matériaux ne pourra entraîner de moins-value.

Après validation par l'architecte si nécessaire, un devis sera établi et vous sera transmis pour approbation. Vous disposerez alors **d'un délai de 15 jours pour le valider et le renvoyer accompagné d'un chèque d'acompte.**

Modalités de règlement du devis :

- 50 % du montant du devis seront à régler par chèque au moment de la commande
- Les 50 % restants au moment de l'appel de fonds « achèvement des travaux »

Le paiement correspondant aux options commandées est un paiement distinct du règlement du prix de vente de l'appartement. Il ne peut être inclus dans le prix total de l'acquisition.

Le nouveau plan de vente modifié incluant les travaux modificatifs vous sera adressé pour validation. Si nécessaire vous signerez un contrat de travaux modificatifs acquéreur dérogatoire.

Les "OPTIONS" proposées dans ce catalogue bénéficient des mêmes garanties que celles afférentes aux prestations contractuelles.

Les demandes de travaux modificatifs acquéreurs TMA, ne pourront être validées en exécution sur le chantier, qu'à compter de la signature de votre acte de vente en l'état futur d'achèvement.

Nous vous précisons que le plan qui sera annexé à votre acte authentique de vente restera le plan initial. Vos travaux modificatifs constituant un acte sous seing privé.

Toutes demandes de travaux modificatifs Acquéreurs TMA (cloisonnement, électricité ou plomberie) seront soumises à L'Architecte et au Bureau de Contrôle, afin de valider la faisabilité technique ainsi que le respect des règlements en vigueur.

Nous attirons votre attention que compte tenu du contexte actuel sur les commandes et l'approvisionnement des matériaux les délais sont susceptibles d'être prorogés dans la réalisation des travaux de TMA tout au long de la construction de votre résidence.

2. PRESTATIONS TECHNIQUES OU ENTRAINANT DES MODIFICATIONS DE PLANS

Date limite de commande :

➤ AU PLUS TARD LE 31 MAI 2026

Les demandes entrainant des modifications du plan devront faire l'objet d'une étude de faisabilité technique et règlementaire et être validées par les intervenants concernés.

Toute création de pièce supplémentaire, toute inversion de pièces ou changement de destination d'une pièce pourra être refusée par le maître d'ouvrage sans que ce dernier n'ait à en justifier la raison.

(Exemple : création d'une chambre supplémentaire, fermeture de la cuisine, création d'une lingerie, d'un WC séparé, d'un cellier, ...)

En cas d'acceptation préalable par le maître d'ouvrage, la demande fera l'objet d'une étude spécifique : faisabilité technique, études et validations des intervenants techniques notamment pour les gaines et la VMC, mise à jour de l'étude thermique et création éventuelle de corps de chauffe, mise à jour des implantations électriques électriques (à concurrence des quantités contractuelles), mise à jour des plans d'exécution, ...

Un devis sera alors établi sur une base forfaitaire.

Les tableaux électriques ETEL ne pourront en aucun cas être déplacés.

PLANS EVOLUTIFS :

Conformément à la réglementation en vigueur,

Si votre plan porte la mention

| | |
|----------------|----------|
| PMR | EVOLUTIF |
|----------------|----------|

 ou :

| | |
|-----|----------|
| PMR | EVOLUTIF |
|-----|----------|

Cela signifie que vous pouvez, par des travaux simples, garantir l'accessibilité PMR ultérieure de l'unité de vie. Toute demande de TMA, ne nécessitera pas de « contrat dérogatoire PMR ». Par conséquent aucun plan ni notice de réversibilité « PMR » ne sera nécessaire.

Si votre plan ne porte pas la mention

| | |
|-----|---------------------|
| PMR | EVOLUTIF |
|-----|---------------------|

 :

Cela signifie qu'il est accessible « PMR ».

Toute demande de TMA, fera l'objet d'un « CONTRAT DEROGATOIRE PMR ».

Ce contrat comprendra un plan et une notice de réversibilité.

A - ÉQUIPEMENTS / PLAN

A1. Création de placard supplémentaire

Création d'un placard, mode d'ouverture et finitions selon notice descriptive contractuelle.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|---------|----------------------|
| A1-1 | → Création d'une tête de cloison toute hauteur de 7 cm d'épaisseur et de 65 cm de largeur sur le côté du placard si nécessaire (et toutes finitions) | Forfait | 280,00 € |
| A1-2 | → Création, fourniture et pose de façade de placard y compris socle (cf. notice descriptive) | ml | 380,00 € |
| A1-3 | → Fourniture et pose d'équipements (cf. notice descriptive) → Placard inférieur à 1 m → Placard supérieur à 1 m | ml | 190,00 € 450,00 € |

A2. Modification de cloison

Ces modifications comprennent la création ou la suppression de cloisons et toute incidence (plinthes, peinture, etc...), les déplacements électriques et de radiateurs si nécessaire.

Les revêtements de sols de chaque pièce restent conformes aux prestations de base c'est-à-dire selon plan de vente initial sauf demande de l'acquéreur, d'options décoratives complémentaires.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|---------|------------|
| A2-1 | → Suppression d'une cloison et adaptation du plan électrique | Forfait | 50,00 € |
| A2-2 | → Suppression d'une porte de distribution de 80 cm (ouverture à la française) et remplissage par de la cloison | Forfait | 50,00 € |
| A2-3 | → Création d'une cloison toute hauteur de 7 cm d'épaisseur et adaptation du plan électrique | ml | 300,00 € |

A3. Modifications de portes de distribution intérieures

NB : les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique ni supporter de charge ultérieure (cadre, élément de cuisine...).

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|--------------|---|--------------------|----------------------|
| A3-1 | → Création d'une porte de distribution de 80 cm de passage (ouverture à la française) cf. notice descriptive et toutes incidences électriques | Forfait | 680,00 € |
| A3-2 | → Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 ou 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante en applique, panneau isoplane lisse, finition blanche | Forfait | 590,00 € |
| A3-3 A3-4 | → Remplacement d'une porte de distribution intérieure de 80 ou 90 cm (ouvrant à la française) par une porte coulissante à galandage panneau isoplane lisse, finition blanche, y compris la création de double cloison de 10cm * : → Largeur 80 cm (selon faisabilité) → Largeur 90 cm (selon faisabilité) * les contre-cloisons d'une porte à galandage ne peuvent accueillir aucun équipement électrique, ni radiateur, ni supporter de charge ultérieure (cadre, élément de cuisine...). | Forfait Forfait | 800,00 € 900,00 € |

B - VOLETS ROULANTS

B1. Motorisation des volets roulants

Cette prestation comprend la fourniture des volets roulants manuels déjà prévus (suivant plans et notice descriptive de vente) et prévoit :

- La motorisation des volets roulants avec interrupteur
- L'adaptation du tableau d'abonné

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|-----------------------|------------|
| B1 | Motorisation des volets roulants existant dans l'appartement | Forfait ar fenêtre | 570 |

B2. Création d'une commande centralisée pour les volets roulants

Télécommande radio

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|---|----------------------------|------------|
| B2 | Création d'une commande centralisée dans l'entrée pour l'ensemble des volets roulants de l'appartement. | Forfait par appartement | 250,00 € |

C - PLOMBERIE

C1. Salle d'eau et salle de bain

Les prestations C1-1 et C1-2 comprennent :

Le remplacement d'un receveur de douche par une baignoire ou une baignoire par un receveur de douche inclus toutes les incidences concernant la plomberie et les revêtements de sol et de mur dans le respect de la notice descriptive contractuelle, sauf la création d'une paillasse si nécessaire.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|--|---|---------|------------|
| REEMPLACEMENT D'UNE BAIGNOIRE PAR UN RECEVEUR DE DOUCHE | | | |
| C1-1 | → Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 90x90 cm (suivant plan) - référence cf. notice descriptive avec pare-douche (paroi fixe, paroi pivotante ou coulissante selon configuration) de chez ROTHALUX | Forfait | 1 400,00 € |
| C1-2 | → Remplacement de la baignoire par un receveur de douche 80x 120 cm ou 90x120 cm (suivant plan) - référence cf. notice descriptive avec pare-douche (paroi fixe, paroi pivotante ou coulissante selon configuration) | Forfait | 2 000,00 € |

| | | | |
|--|---|---------|----------|
| REEMPLACEMENT D'UN RECEVEUR DE DOUCHE PAR UNE BAIGNOIRE | | | |
| C1-3 | → Remplacement du receveur de douche par une baignoire cf. notice descriptive | Forfait | 550,00 € |
| C1-4 | → Fourniture et pose d'un pare-bains de chez Rothalux | Forfait | 635,00 € |

| | | | |
|------------------|---|---------|----------|
| PAILLASSE | | | |
| C1-5 | → Création de paillasse + faïence au bord d'un receveur de douche ou d'une baignoire (suivant plan) | Forfait | 250,00 € |

| | | | |
|----------------------|---|---------|------------|
| MEUBLE VASQUE | | | |
| C1-6 | → Remplacement d'un meuble vasque simple 80 cm par un meuble vasque double 120 cm y compris mitigeurs suivant notice descriptive (suivant possibilité) - référence cf. notice descriptive | Forfait | 1 280,00 € |

C2. WC coffre cache tuyau – Lave-mains

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|---------------------------|--|---------|------------|
| WC SUSPENDU | | | |
| C2-1 | → Remplacement du WC existant par un WC suspendu (dérogation PMR), et toutes incidences techniques, comprenant une tablette et finition décorative par faïence en adossement du WC suspendu. | Forfait | 1 100,00 € |
| COFFRE CACHE TUYAU | | | |
| C2-2 | → Création d'un coffre cache-tuyau carrelé dans le WC, la salle de bain ou dans la salle d'eau : carrelage selon gamme sélectionnée. | ml | 265,00 € |

C3. Emplacement machine à laver complémentaire

Cette prestation comprend la création d'un robinet d'arrivée d'eau froide pour raccordement d'une machine à laver, la création d'un raccordement par siphon sur le réseau eaux usées du logement, la création d'une prise de courant spécialisée, la dérivation de câble électrique, la modification du tableau de protection. Cette modification ne permet pas de supprimer l'emplacement d'origine de la machine à laver.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|-------|------------|
| C3-1 | → Création des attentes (électriques et plomberie) pour machine lave-linge (LL) supplémentaire | Unité | 420,00 € |

C4. Robinet extérieur

| CREATION D'UN ROBINET EXTERIEUR DE PUISAGE | | | |
|--|---|---------|----------|
| C4-1 | → Création, fourniture et pose d'un robinet extérieur de puisage et toutes incidences | Forfait | 600,00 € |

D - MODIFICATION ÉLECTRIQUE

D1. Prises

NB : aucune prise de courant ne pourra être déplacée. Seules des créations pourront être demandées.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|---------|------------|
| D1-1 | → Création d'une prise de courant 16A+T | Unité | 210,00 € |
| D1-2 | → Création d'une prise de courant spécialisée 20A+T pour les équipements ménagers (sèche-linge) | Unité | 410,00 € |
| D1-3 | → Création d'une prise type RJ45 | Unité | 230,00 € |
| D1-4 | → Création d'une prise de courant 16A+T commandée sur interrupteur simple | Unité | 240,00 € |
| D1-5 | → Création d'une prise de courant 16A+T commandée sur interrupteur va et vient | Unité | 310,00 € |
| D1-6 | → Remplacement d'un interrupteur simple allumage par un interrupteur va-et-vient | Unité | 310,00 € |
| D1-7 | → Création 1 prise de courant 16A+T simple étanche en extérieur | Unité | 310,00 € |
| D1-8 | → Prise en compte d'un schéma technique de votre cuisiniste, à concurrence des équipements et des quantités contractuelles de la notice descriptive et sous réserve des tolérances d'exécution. (Ne seront pas pris en compte les demandes d'ilot central) Les évacuations couplées des éviers et lave-vaisselle devront rester raccordées à leur gaine d'origine. Tout équipement supplémentaire fera l'objet d'un devis (plomberie, électricité...). | Forfait | 520,00 € |

3. PRESTATIONS DÉCORATIVES

Date limite de commande :

Le jour de l'établissement de la fiche de choix

Ces prestations vous seront présentées lors du rendez-vous de choix

E - REVETEMENTS DE SOLS

E1. Parquet

Cette prestation comprend :

La suppression du revêtement parquet massif et des plinthes prévus dans la notice descriptive, la fourniture et pose du nouveau revêtement proposé ci-dessous, Les plinthes seront conformes à la notice descriptive

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|----------------|------------|
| E1-1 | → Remplacement du parquet massif prévu dans la notice descriptive par du carrelage grès cérame 60x60 de chez NEWKER ou SALONI ou équivalent | m ² | 100,00 € |

F - REVETEMENTS MURAUX

F1. Faïences Salle de Bains – Salle D'Eau et WC séparés

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|---|---------|------------|
| F1-1 | → Complément de faïence toute hauteur au droit de la douche. | Forfait | 300,00 € |
| F1-2 | → Complément de faïence toute hauteur au droit de la baignoire. | Forfait | 400,00 € |
| F1-3 | → Complément de faïence tous murs à hauteur d'huissierie (SDE/SDB inférieure <= à 3,5 m ²) | Forfait | 790,00 € |
| F1-4 | → Complément de faïence tous murs à hauteur d'huissierie (SDE/SDB supérieure >= à 3,6 m ²) | Forfait | 1 015,00 € |
| F1-5 | → Complément de faïence toute hauteur et tous murs en complément de l'offre F1-3 et (SDE/SDB inférieure <= à 3,5 m ²) | Forfait | 450,00 € |
| F1-6 | → Complément de faïence toute hauteur et tous murs en complément de l'offre F1-4 (SDE/SDB supérieure >= à 3,6 m ²) | Forfait | 550,00 € |
| F1-7 | → Fourniture et pose de faïence tous murs à hauteur de 1,20 m dans les WC séparés | Forfait | 740,00 € |

G - PLACARDS

G1. Remplacement Façade Placard Par Façade Miroir

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose de façade de placard miroir argent (sur la totalité du placard) en remplacement du revêtement contractuel. Cette option est proposée pour les placards de **+ de 1,00 m**.

| Réf | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|---------|------------------------------------|
| G1-1 | → Remplacement total de la façade de placard dito notice descriptive par une façade miroir argent de chez SIFISA → Placard dimension entre 1,00 et 1,20 m → Placard dimension entre 1,21 et 1,49 m → Placard dimension > 1,50 m | Forfait | 500,00 € 650,00 € 1 000,00 € |

G2. Colonne d'étagères et tiroirs

Cette prestation comprend :

- La fourniture et pose d'une colonne d'étagères seule ou avec tiroirs en mélaminé blanc pour les placards, à partir de **+ 1,20 m**.

| Réf. | PRESTATIONS | Unité | Prix € TTC |
|------|--|---------|------------|
| G2-1 | La colonne d'étagères (4 tablettes) | Forfait | 295,00 € |
| G2-2 | La colonne d'étagères (4 tablettes) + 1 bloc 2 tiroirs | Forfait | 455,00 € |

DEMANDE D'ETUDE ET DE DEVIS
 POUR TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREUR
 (TMA)

(Conformément à la Procédure relative aux Travaux Modificatifs
 Acquéreur précisée dans votre Contrat de Réservation)

| | |
|--------------|----------------|
| Acquéreur(s) | N° Appartement |
| | |

| | | |
|----------|-----------|-----------|
| | Téléphone | Adresse @ |
| Madame | | |
| Monsieur | | |

| N° | Localisation | Descriptif |
|----|--------------|------------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | | |
| 10 | | |
| 11 | | |
| 12 | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Frais de dossier : 400,00 € par chèque à l'ordre de la SCCV ROUGET DE LISLE J1
 (Frais de dossier pour chaque demande complémentaire à la première commande)

| | |
|--------------------|---------------------|
| Date de la Demande | Signature Acquéreur |
| | |



À retourner par courrier recommandé avec accusé réception à :

SCCV ROUGET DE LISLE J1
 Mme MILIN Marianne
 121 avenue de Malakoff
 75016 PARIS